



HAL
open science

Un reçu d'impôt hermopolite

Jean-Luc Fournet

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Un reçu d'impôt hermopolite. *Tyche, Beiträge zur alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik*, 1989, 4, pp.87-90. halshs-00003904

HAL Id: halshs-00003904

<https://shs.hal.science/halshs-00003904>

Submitted on 22 Apr 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JEAN-LUC FOURNET

Un reçu d'impôt hermopolite¹

(Tafel 5)

Ce reçu est constitué de deux fragments: le P.Vindob. G 25697 et le P.Vindob. G 14474. Le premier (l. 1—8) a déjà été édité par H. Metzger². Le P.Vindob. G 14474 vient donc compléter cette édition, en la corrigeant (l. 8: π[restitué par Metzger en π[εντηκοσταῖς]).

On sait par l'acheteur, Th. Graf, que le G 14474 provient d'Hermopolis (comme l'indique son numéro d'inventaire. Cf. P.Rainer Cent. p. 21). De plus, le formulaire de ce document le rattache à des reçus fiscaux hermopolites. La liste des pièces du type δέδωκεν ὀνόματος ὁ δεῖνα (ou τοῦ δεῖνος) διὰ τοῦ δεῖνος κτλ. est actuellement la suivante (nous gardons les indications des éditeurs):

1. BGU XII 2143	V ³	Hermopolis
2. SPP III 297	V—VI	Hermopolis
3. SPP III 298	V—VI	Hermopolis
4. P.Herm. Rees 41	VI	Hermopolis
5. P.Lond. V 1758	VI	Hermopolis
6. SB XII 10904 ⁴	VI	?
7. SB XII 10905	VI—VII	?
8. P.Lond. V 1759	VI—VII	?

¹ Je tiens à remercier le M. Hermann Harrauer pour la photographie ainsi que le Professeur Jean Gasco pour ses précieux conseils.

² *Spätantik-byzantinische Papyri aus der Sammlung Erzherzog Rainer in Wien*, Museum Helveticum 18 (1961) 27—29. Repris dans SB VI 9606.

³ Cette date, que donne l'éditeur, est probablement fautive. L'écriture, étrangement semblable à celle de notre papyrus, est celle d'une main du VI^e s. De plus, la majorité de nos reçus sont du VI—VII^e s. Seuls échappent — partiellement — à cette fourchette, les deux reçus des SPP III. Mais les datations données par Wessely ne sont pas toujours très sûres. Sur cette tendance à vieillir ce type de reçus, cf. E. Wipszycka, *Les reçus d'impôts et le bureau des comptes des pagarchies aux VI—VII^e siècles*, JJP 16—17 (1971) 110: „Observons à cette occasion que l'écriture de ce genre de document semble assez souvent, au premier coup d'œil, être plus ancienne qu'elle n'est en réalité.“

⁴ Ce papyrus ne comprend pas la mention d'un intermédiaire. Remarquons aussi que le BGU XII 2143 (le n^o 1 de la présente liste) donne l'intermédiaire au nominatif:

δέδωκεν ὀν(όματος) δοκ . μ. . . .
Ταυρίνου Πλου[σά]μμ[ωνος]
Ἡρακλάμμ(ων) εἰς λόγον κτλ.

Il doit falloir lire: Πλου[σά]μμ[(ωνος) διὰ] Ἡρακλάμμ(ωνος) ce qui permettrait de normaliser ce reçu.

9. CPR VII 29 ⁵	608/ 609	Hermopolis
10. P.Lond. III 1322 ⁶	VII	Hermopolis
11. P.Lond. III 1310 a et B ⁷	VII	?
12. P.Lond. V 1740	VII	?
13. P.Lond. V 1760	VII	?
14. P.Herm. Rees 85	VII	Hermopolis

Au vu de cette liste et comme l'avait déjà supposé Ewa Wipszycka⁸, ces textes doivent tous provenir d'Hermopolis. Outre le formulaire et, pour certains, l'onomastique, la souscription du διαστολεύς est un indice déterminant. La liste des διαστολεῖς présents dans les reçus fiscaux est à cet égard révélatrice⁹. Il en existe 19, dont — selon les indications des éditeurs — 8 proviennent d'Hermopolis, 2 du nome hermopolite, 3 peut-être d'Hermopolis et 6 sont de provenance inconnue.

Du point de vue paléographique, nous avons affaire à une écriture de bureau, de la deuxième moitié du VI^e s.¹⁰ Elle semble identique à celle du BGU XII 2143 (planche 3a), lui aussi un reçu d'impôt hermopolite (n° 1 de notre liste. Cf. note 3). Hormis quelques différences de détail, la ressemblance est saisissante¹¹. Or le διαστολεύς qui semble rédiger ces reçus n'est pas le même dans les deux cas. Alors, ou bien nous n'avons là qu'une similitude due à une école d'écriture — en l'occurrence, l'écriture de la chancellerie hermopolite —, mais nombre de reçus de la même provenance révèlent des mains assez différentes (ex.: CPR VII 29, pl. 19). Ou bien le διαστολεύς laissait à un secrétaire le soin de rédiger ces documents.

Papyrus brun clair, constitué de deux fragments jointifs. Bords d'origine, excepté quelques endommagements, avec de minimes pertes de texte. Κόλλησις sur la bordure de droite. Encre noire, écriture parallèle aux fibres. Sur le verso, traces d'encre (traits?).

1	†
2	δέδωκεν ὀνόματος
3	Ἄσκληπιάδης Ἑρμαίου
4	δι(ὰ) Ἰσακίου στρατιώτου
5	εἰς λόγον δημοσίου σίτου
6	κανόνος ἑβδόμης

⁵ Ce document présente en fait un double reçu. L'intermédiaire est le même dans les deux cas. Seul le titulaire du compte change. L'édition a été corrigée par J. Gascou, CdE 54 (1979) 341 et CdE 58 (1983) 229.

⁶ Edité par G. M. Parássoglou, *Nineteen Papyri from the British Library*, Hellenika 38 (1987) 37—38.

⁷ Ce numéro contient des reçus de même contenu pour deux indications différentes (cf. n° 9, note 5). Il est à remarquer que ce papyrus, ainsi que les n° 10 et 12 de notre liste, sont au même nom.

⁸ *Loc. cit.* (n. 3) p. 112.

⁹ Cf. E. Wipszycka, *loc. cit.* (n. 3) p. 110 à compléter par le P.Heid. IV p. 111, note 1.

¹⁰ Peut-être non postérieure à 591. Il semble, en effet, que de 591 au moins (SPP III 42) jusqu'à 622 (P.Würzb. 19), Magistor, fils de Callinicos, fut διαστολεύς (cf. P. J. Sijpesteijn, *Anagennesis I* [1981] 93—102 et ZPE 49 [1982] 117—118). Mais ce *terminus ante quem* est très hypothétique, puisque le P.Lond. V 1759 prouve l'existence simultanée de deux διαστολεῖς.

¹¹ Le document se présente de la même façon: la largeur des lignes est la même; le formulaire est, dans son entier, étonnamment ressemblant; la croix incipitale, de même forme, est située à la même place. Les différences: le κ du seul premier mot; l'apex des ρ (dans le BGU, il ne remonte pas autant que dans le P.Vindob.); le τ, le P.Vindob. en ayant deux sortes là où le BGU n'en a qu'une.

- 7 σίτου καθαρῶ σὺν ναύλ[οις]
 8 καὶ ἑκατοσταῖς καὶ πᾶσι
 9 ἀναλώμασι ἀρτάβας
 10 δύο γίν(ονται) σίτ(ου) καθ(αροῦ) (ἀρτάβαι) β μόν(αι)
 11 † Ἰωάννης διαστολεὺς συμφ(ωνῶ).

4. Ἰσακίου pap. 11. Ἰωαννης pap.

„† Ont été données au bénéfice du compte d'Asclépiadès fils d'Hermaios, par l'intermédiaire d'Isak, soldat, pour le compte de l'impôt en blé du *canon* de la septième indiction, deux artabes de blé pur, avec les frais de naulage, les centièmes et toutes les (autres) dépenses. Total: 2 artabes de blé pur seulement.

† Moi, Jean, *diastoleus*, je suis d'accord.“

l. 2: ὄνομα est employé ici dans son sens technique de „compte d'un titulaire d'impôt“. Cf. Fr. Preisigke, *Girowesen im griechischen Ägypten*, Straßburg 1910, p. 149—152 et J. Gascou, *Le codex fiscal d'Hermopolis* (thèse dact., Université de Strasbourg 1986), I p. 61—66. Mais il est employé au génitif (il faut corriger les résolutions de Wessely, SPP III 297 et 298), suivi d'un nom au nominatif. Sur la présence presque exclusive du nominatif après ὀνόματος, cf. H. C. Youtie, *Scriptiunculae*, Bonn 1982, II p. 919, note 40 et C. Préaux, *CdE* 4 (1965) 480.

Cette bizarrerie syntaxique a sa raison d'être: le génitif ὀνόματος est mis pour ὑπὲρ ὀνόματος (Preisigke, *Girowesen*, p. 151 et P.Landlisten p. 22) et indique donc *au bénéfice* de quel compte est versé l'impôt, tandis que le nom, lui, est mis au nominatif en vertu de son rôle de sujet de δέδωκεν. Il semble donc y avoir eu une confusion entre une construction passive (nombre de reçus commencent par ἐδόθη. En l'occurrence: „ont été versées, au bénéfice d'Asclépiadès, deux artabes de blé“) et une construction active („Asclépiadès a versé deux artabes de blé“). ὀνόματος a fini par ne plus être senti comme un vrai génitif, mais il est devenu une simple marque formelle introduisant le titulaire du compte, tout normalement au nominatif. Cf. P.Herm. Rees 41 et P.Lond. V 1741, notes *ad loc.*

La présence d'ὀνόματος dans ces reçus est une caractéristique hermopolite. Nous possédons d'autres reçus fiscaux de provenance différente qui, pour le reste, ont presque exactement le même formulaire: seule l'absence d'ὀνόματος les différencie de nos quinze reçus. Cf. entre autres P.Ant. II 90, SPP III 301 et P.Lond. V 1665 et 1666.

l. 5—6: Des quinze reçus de notre liste, la présente pièce est la seule à avoir εἰς λόγον δημοσίου σίτου κανόνος. Les autres ont principalement: εἰς λόγον δημοσίων ἀννωνικῶν (ou ἀννωνῶν) καὶ κανονικῶν (n° 4, 5, 6, 7, 9, 10, 14 sans κανονικῶν et 13 avec ἐμβολῆς) à la place de δημοσίων) ou bien tout simplement: εἰς λόγον δημοσίων (n° 2, 3, 11, 12). Ce sont les n° 1 et 8 qui se rapprochent le plus de notre reçu, avec εἰς λόγον ἐμβολῆς κανόνος.

Sur le κανών, cf. L. Wenger, *Canon in den römischen Rechtsquellen und in den Papyri*, Anzeiger Akad. d. Wiss. Wien., Phil.-hist. Kl. 78 (1941) 85 sq.

l. 6: Ἐβδόμη. Sc. ἰνδικτίονος. Il est à remarquer qu'aucun des douze autres reçus ne l'omet.

l. 7: Σίτου καθαρῶ. Le sens de καθαρῶς/ ῥυπαρῶς est délicat. On hésite entre une acception concrète (blé débarrassé ou non de ses impuretés et déchets. Cf. le P.Oxy. XVI 2017 où le (σίτος) ῥυπαρῶς s'oppose à un (σίτος) καλός) ou bien un sens comptable selon lequel les paiements en blé ῥυπαρῶς seraient „bruts“, c'est-à-dire incluant les frais supplémentaires par opposition à un blé καθαρῶς „net“. Cf. A. C. Johnson et L. C. West, *Byzantine Egypt: Economic Studies*, Princeton 1949, p. 245—247; J. Gascou, *Le Codex fiscal d'Hermopolis*, II p. 194 et surtout A. Gara, *Prosdiagraphomena e circolazione monetaria*, Milan 1979, p. 36—49.

l. 7—9: La liste des charges et frais supplémentaires se retrouve, identique, dans les P.Lond. V 1755 (VII); 1756 (VII); 1757 (VI).

l. 7: Σὺν ναύλ[οις], cf. n° 13. S'oppose à χωρὶς ναύλ[ω[v] du n° 8. Sur ces frais de naulage, cf. G. Rouillard, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*, Paris 1928, p. 143—147.

l. 8: ἑκατοσταῖς. Cf. Wilcken, *Ostraka* I, p. 364.

l. 8–9: Πᾶσι ἀναλώμασι. Cf. n° 11.

l. 10: Μόν(αι) ου μόν(ον).

l. 11: Les reçus mentionnent tous le διαστολεύς sauf le n° 7 (signé par un λογογράφος), les n° 13 et 14 (signés par un βοηθός) et le n° 2 dont il manque la fin.

Sur le διαστολεύς, cf. l'introduction, E. Wipszycka, *loc. cit.* (n. 3) p. 109—116 et P.Heid. IV p. 111—116 (pour les III—IV^e s.).

Συμφ(ωνῶ) ου συμφ(ωνεῖ).

Institut de Papyrologie
Université de Strasbourg II
9 Place de l'Université
F-670874 Strasbourg

Jean-Luc Fournet

+
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...

ΠΝΥΔΙΟ ΓΗ ΟΣ ΓΑΡ
 ΜΑΤΙΟΥΝ ΕΙΣ ΤΗΝ
 ΑΝΤΙΣΤΑΣΙΝ
 ΟΥΚ ΕΠΙΣΤΕΥΟΝΤΕΣ
 ΕΙΣ ΤΟΝ ΚΥΡΙΟΝ
 ΟΝΟΜΑΤΟΣ ΙΗΣΟΥ
 ΧΡΙΣΤΟΥ ΥΙΟΥ
 ΤΟΥ ΘΕΟΥ
 ΟΝΟΜΑΤΟΣ
 ΤΗΣ ΠΑΤΕΡΟΣ
 ΚΑΙ ΤΗΣ
 ΚΥΡΙΑΣ ΚΑΙ
 ΖΗΤΟΥΝΤΕΣ
 ΤΟΝ ΚΥΡΙΟΝ
 ΙΗΣΟΥ ΧΡΙΣΤΟΝ
 ΠΑΡΗΝΟΤΗΣ
 ΒΑΡΜΟΝ
 ΕΙΣ ΤΗΝ
 ΚΑΤΑ ΤΗΝ
 ΦΟΒΟΝ ΜΑΡΤΥΡΙΑΣ
 ΤΗΣ ΑΓΙΑΣ
 ΠΕΤΡΟΣ ΚΑΙ
 ΤΗΣ ΚΑΤΑΡΤΙΣ
 ΤΗΣ ΚΑΤΑ ΤΗΝ
 ΑΝΤΙΣΤΑΣΙΝ
 ΟΥΚ ΕΠΙΣΤΕΥΟΝΤΕΣ
 ΕΙΣ ΤΟΝ ΚΥΡΙΟΝ
 ΟΝΟΜΑΤΟΣ ΙΗΣΟΥ
 ΧΡΙΣΤΟΥ ΥΙΟΥ
 ΤΟΥ ΘΕΟΥ
 ΟΝΟΜΑΤΟΣ
 ΤΗΣ ΠΑΤΕΡΟΣ
 ΚΑΙ ΤΗΣ
 ΚΥΡΙΑΣ ΚΑΙ
 ΖΗΤΟΥΝΤΕΣ
 ΤΟΝ ΚΥΡΙΟΝ
 ΙΗΣΟΥ ΧΡΙΣΤΟΝ
 ΠΑΡΗΝΟΤΗΣ
 ΒΑΡΜΟΝ

